

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit : Huile Titan 220
Autres moyens d'identification : Aucun
Numéros de référence : H110-31-222

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés : Lubrifiant d'engrenages industriel
Usages déconseillés : Non disponibles

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Point de contact au Royaume-Uni

Edwards, Innovation Drive, Burgess Hill, West Sussex,
RH15 9TW, Royaume-Uni

Renseignements généraux
Tél. : +44 (0)8459 212223
E-mail : info@edwardsvacuum.com

Point de contact en France

Edwards France SAS
101 Rue de la Bongarde
92230 Gennevilliers
France

Renseignements généraux
Tél. : +33 (0)1 41 21 12 56

Numéro d'appel d'urgence

Chemtrec : 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

PRESENTATION DU DANGER

S'il est correctement manipulé en conformité avec les bonnes pratiques de travail et d'hygiène, le produit n'est pas dangereux pour la santé humaine ni pour l'environnement.

Des fumées dangereuses contenant des oxydes de carbone peuvent se dégager lors d'une combustion ou d'une exposition à la chaleur.

Pour les effets d'une exposition à court et à long terme, se reporter à la Section 11 Informations toxicologiques.

Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH : Mélange
Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 : Non classifié
Classification conformément au directive 1999/45/CE : Non classifié

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

Eléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : Non applicable
Mentions d'avertissement : Non applicable
Mentions de danger : Non applicable
Conseils de prudence : Non applicable

Autres dangers

Critères PBT : Non applicable
Critères vPvB : Non applicable
Autres dangers n'entraînant pas une classification : Aucun

3. Composition/informations sur les composants

| Composant | Poids en % | N° CAS | Classe de danger* | Phrase de risque / Mentions de danger* |
|--------------------------------------|----------------|----------------|-------------------|--|
| Non dangereux ingrédients identifiés | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

*Classe de danger, phrase de risque et mentions de danger. Ces colonnes sont à remplir uniquement pour les composants classés dangereux d'après la directive UE 1272/2008 (modifiée) et présents en concentration suffisante pour rendre la substance globale dangereuse. Dans tous les autres cas, l'expression "Non applicable" figurera dans la colonne.

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau, en soulevant de temps à autre les paupières supérieures et inférieures. Poursuivre le rinçage pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Peau : Laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion/Voie orale : Donner un ou deux verres d'eau à boire et consulter un médecin. NE RIEN donner à boire à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Inhalation : Amener la personne à l'air frais. En cas de difficulté respiratoire, une personne compétente doit administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle selon le cas. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé :

Yeux : Irritation et rougeur.
Peau : Irritation et rougeur.
Ingestion/Voie orale : Non disponible.
Inhalation : L'inhalation de brouillards peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

Symptômes liés à une surexposition :

| | |
|------------------------|-----------------|
| Yeux : | Non disponible. |
| Peau : | Non disponible. |
| Ingestion/Voie orale : | Non disponible. |
| Inhalation : | Non disponible. |

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, mousse résistant aux alcools, produit chimique sec et dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Jets d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie et d'explosion : Non disponible.

Produits de combustion dangereux : Des fumées dangereuses contenant des oxydes de carbone peuvent se dégager lors d'une combustion ou d'une exposition à la chaleur.

Conseils aux pompiers

Précautions particulières destinées aux pompiers : Evacuer l'ensemble du personnel non-secouriste dans un endroit sûr. Approcher l'incendie contre le vent et pulvériser de l'eau pour protéger l'équipe d'intervention. Pulvériser également de l'eau pour refroidir les récipients et les environs.

Equipement de protection spécial pour les pompiers : Les préposés à la lutte contre le feu doivent porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) répondant aux normes appropriées et opérant en mode de pression positive ainsi qu'une tenue complète d'intervention en cas d'incendie.

Pour les propriétés d'inflammabilité, se reporter à la Section 9.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour les non-secouristes : Evacuer le personnel non essentiel ou les personnes dépourvues d'un équipement de protection individuel. Si possible, retourner les récipients qui fuient côté fuite vers le haut pour éviter tout écoulement de produit. Eviter toute inhalation et tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas oublier que le produit répandu peut créer des conditions glissantes.

Pour les secouristes : Assurer une ventilation adéquate et éloigner le récipient/produit répandu des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Porter un équipement de protection individuelle comme décrit à la Section 8.

Précautions relatives à l'environnement :

Contenir la fuite s'il est sûr/possible de le faire. Former des digues pour éviter toute dispersion. Eviter de contaminer les égouts, rivières, fleuves et autres cours d'eau avec le produit répandu. Informer les autorités concernées en cas de contamination importante.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Revêtir l'équipement de protection individuelle nécessaire (voir Section 8). Faire preuve de prudence ; le site de la nappe peut être glissant. Eteindre toutes les sources d'ignition et évacuer la zone. Absorber le produit à l'aide de vermiculite, de sable sec, de terre ou de tout autre matériau absorbant inerte similaire. Recueillir le produit répandu dans un récipient couvert à des fins d'élimination. Utiliser une solution nettoyante appropriée pour nettoyer les résidus de produit. Eliminer conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales en vigueur. Ne pas déverser dans les eaux de surface ni dans les égouts sanitaires.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la Section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle.

Se reporter à la Section 13 pour plus d'informations sur les considérations relatives à l'élimination.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation du produit (voir Section 8). Eviter de manger, de boire et de fumer dans des zones d'utilisation du produit. Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène. Se laver les mains après utilisation et avant de boire et de manger.

Veiller à une ventilation adéquate. Eloigner des sources de chaleur et d'ignition.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition de stockage particulière requise. NE PAS stocker avec la nourriture. Stocker dans les récipients d'origine hermétiquement fermés, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart de combustibles et de produits incompatibles (voir Section 10). Eloigner des sources de chaleur et d'ignition.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

| Composant | ACGIH - TLV | OSHA - PEL | Valeurs limites d'exposition professionnelle EH40 (Royaume-Uni) |
|-----------------------|----------------|----------------|---|
| Aucune identification | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle (OEL) ou valeur limite d'exposition du lieu de travail (WEL) n'a été identifiée pour ce produit. Les valeurs limites d'exposition suivantes sont recommandées :

Valeur limite d'exposition à long terme (LTEL) : 5 mg/m³ - 8 h TWA

Valeur limite d'exposition à court terme (STEL) : 10 mg/m³

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées : Veiller à une ventilation adéquate ou utiliser un système d'extraction locale

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection des mains/de la peau : Gants en caoutchouc, en latex ou en plastique.
Porter des vêtements à manches longues ou une salopette/combinaison et des bottes.

Protection respiratoire : Non disponible.

Mesures d'hygiène : S'assurer que le poste de lavage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité de la zone de travail.
Bien se laver le visage, les mains et toutes les parties exposées de la peau après manipulation.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé et contaminé.
Ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit.

Autre protection/protection générale : Aucune.

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Eliminer l'eau de rinçage conformément aux règlements locaux et nationaux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | | |
|---|----------------------|---|-----------------|-------------------|
| Aspect | Liquide | Point de fusion / point de congélation | Non disponibles | °C / °F |
| Odeur | Non disponibles | Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 320 / 608 | °C / °F |
| Seuil olfactif | Non disponibles | Point d'éclair | 200 / 392 | °C / °F |
| pH | Non disponibles | Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Non disponibles | °C / °F |
| Taux d'évaporation | Non disponibles | Pression de vapeur | Non disponibles | hPa |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non disponibles | Densité de vapeur | Non disponibles | g/cm ³ |
| Solubilité(s) | Insoluble dans l'eau | Densité relative | Non disponibles | g/cm ³ |
| Coefficient de séparation : n-octanol/eau | Non disponibles | Température d'auto-inflammabilité | > 320 / 608 | °C / °F |
| Propriétés explosives | Non disponibles | Température de décomposition | Non disponibles | °C / °F |
| Propriétés comburantes | Non disponibles | Viscosité | 220 | cSt |

Autres informations

Non applicable.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Flammes nues et sources d'ignition.

Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux : Des fumées dangereuses contenant des oxydes de carbone peuvent se dégager lors d'une combustion ou d'une exposition à la chaleur.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë : | Non disponible. |
| Irritation : | Peut entraîner une irritation passagère des yeux et de la peau. L'inhalation de brouillards peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons. |
| Corrosivité : | Non disponible. |
| Sensibilisation : | Non disponible. |
| Toxicité à dose répétée : | Non disponible. |
| Cancérogénicité : | Non disponible. |
| Mutagénicité : | Non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique | Non disponible. |
| STOT - exposition répétée | Non disponible. |
| Danger par aspiration | Non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction : | Non disponible. |

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|--------------------------------------|---|
| Effets sur les yeux : | Irritation passagère. |
| Effets sur la peau : | Irritation passagère. |
| Effets de l'ingestion/Effets oraux : | Non disponible. |
| Effets de l'inhalation : | L'inhalation de brouillards peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons. |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Non disponible.

Autres informations

Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

12. Informations écologiques

Aucun incident de dommages écologiques connu et aucun prévu dans des conditions d'utilisation normales.

Toxicité aiguë

Non disponible.

Persistance et dégradabilité

Devrait se biodégrader lentement.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun prévu.

Mobilité dans le sol

Non disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non disponible.

vPvB : Non disponible.

Autres effets néfastes

Le produit formera une couche flottante sur les surfaces liquides, qui ne se dissoudra pas en grande mesure. Le produit devrait être de très faible toxicité pour les organismes aquatiques, mais peut potentiellement les encrasser physiquement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si le recyclage est impossible, éliminer le produit conformément à toutes les réglementations locales et nationales.

Conditionnement : Les récipients vides peuvent être mis en décharge, à condition de respecter les réglementations locales et nationales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

14. Informations relatives au transport

Ce produit n'est pas classifié dangereux par les réglementations sur le transport.

| Paramètre | ADR/RID | IMDG | IATA | TDG - Canada | DOT - Etats-Unis |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Numéro ONU | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Classe de danger pour le transport | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Groupe d'emballage | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Dangers pour l'environnement | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe

Non disponible.

Etats-Unis

Non disponible.

Canada

Non disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à la norme ANSI Z400.1, au règlement (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement n° 453/2010) concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Texte complet des mentions et phrases abrégées

Non applicable.

Codes de danger NFPA / HMIS

| Codes de danger NFPA | | Codes de danger HMIS | | Système de classement |
|----------------------|-----------------|----------------------|-----------------|-----------------------|
| Santé | Non disponibles | Santé | Non disponibles | 0 = Pas de danger |
| Inflammabilité | Non disponibles | Inflammabilité | Non disponibles | 1 = Léger danger |
| Instabilité | Non disponibles | Réactivité | Non disponibles | 2 = Danger moyen |
| | | | | 3 = Danger sérieux |
| | | | | 4 = Grave danger |

Source d'informations pour cette fiche de données

- Fiche de données de sécurité Titan 220 de Batoyle Freedom Group ; révision 02 ; date de révision : 18.02.03

Glossaire

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road; ANSI - American National Standards Institute; Canadian TDG - Canadian Transportation of Dangerous Goods; CAS - Chemical Abstracts Service; Chemtrec - Chemical Transportation Emergency Center (US); CLV - Ceiling Limit Value; DSL - Domestic Substances List; EC - Effective Concentration; EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational exposure limits; EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know Act; GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals; HMIS - Hazardous Material Information Service; IATA - International Air Transport Association; IMDG - International Maritime Dangerous Goods; LC - Lethal Concentration; LD - Lethal Dose; LTEL - Long Term Exposure Limit; NFPA - National Fire Protection Association; OSHA - Occupational Safety and Health Administration, US department of Labour; OEL - Occupational Exposure Limits (OEL); PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic; vPvB - Very Persistent, Very Bioaccumulative; PEL - Permissible exposure limit; RID - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail; SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA - Self-Contained Breathing Apparatus; STEL - Short Term Exposure Limit; TLV - Threshold Limit Value; TSCA - Toxic Substances Control Act Public Law 94-469; TWA - Time-Weighted Average; US DOT - US Department of Transportation; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS)

NOM DU PRODUIT : HUILE - TITAN 220

Révisions :

- Août 2013 - Version initiale se conformant au règlement (CE) n° 1907/2006 (tel que modifié par le règlement n° 453/2010) et au SGH.
- Janvier 2016 - Mise à jour des points de contact. Date de révision non modifiée pour conserver la date de révision prévue tous les deux ans de la fiche FDS.

Bien que les informations et les recommandations figurant dans cette fiche de données soient correctes à notre connaissance, nous vous conseillons de déterminer vous-même l'adaptabilité de la substance à l'usage auquel vous la destinez. Les informations contenues dans cette fiche de données proviennent des données du fabricant ; la précision de ces informations relève donc de la responsabilité du fabricant. Edwards ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'utilisation de cette fiche de données ou de la confiance qu'on leur accorde.